

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase du 2° du I de cet article :
« Jusqu'à la publication de ce décret... » (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.